

Ensemble, construisons  
un avenir plus durable  
et efficace pour votre  
entreprise!



France – Italia ALCOTRA

Cet outil d'information a été créé dans le cadre du projet «**Goutte à Goutte**» financé dans le cadre du programme Interreg VI-A France Italie ALCOTRA 2021-2027- Projets simples – Appel à projets "Nouveaux défis"



L'objectif général du projet est d'identifier les **freins administratifs** et **technologiques** qui empêchent aujourd'hui les entreprises du secteur agro-alimentaire de **baissier leurs consommations** d'eau dans leurs activités respectives.

Nous visons **l'efficacité** des pratiques et des systèmes de production en utilisant **l'innovation technologique** et les **solutions numériques** pour promouvoir une utilisation durable des ressources en eau.

Le projet vise à identifier et accompagner les entreprises grandes consommatrices d'eau en lançant des parcours d'accompagnement pour la réduction de la consommation, sans pour autant compromettre la durabilité économique des activités de production.



Restez constamment informé sur le projet

[www.interreg-alcotra.eu/fr/goutte-goutte-gag](http://www.interreg-alcotra.eu/fr/goutte-goutte-gag)



## Sécheresses et restrictions

Réglementations  
et possibilités d'adaptations

## Que faut-il savoir sur les périodes de sécheresse ?

Chaque territoire peut connaître des épisodes plus ou moins longs et intenses de sécheresse. Une sécheresse se manifeste par des cours d'eau dont le niveau est bas, ainsi qu'un taux d'humidité des sols faibles. Souvent liée à des périodes de recharge (pluies) faibles, une sécheresse menace l'alimentation en eau potable et les usages économiques. Une sécheresse affecte également la vie, la circulation et la libre reproduction des espèces vivant dans les milieux aquatiques.

## Comment se décide le passage en alerte sécheresse ?

A l'échelle du bassin versant, le préfet coordonnateur de bassin est alerté par la police de l'eau sur une situation possible de sécheresse. Le préfet consulte le comité de ressource en eau, composé de syndicats d'alimentation en eau potable, de gestion des cours d'eau, de l'agence régionale de santé, d'usagers professionnels ou non, etc. Selon le contexte de tension sur la ressource, des seuils de gravité sont mis en vigueur.

## Seuils de restrictions par département

Il existe quatre seuils de gravité, le premier étant un stade de vigilance, et les 3 autres ayant un impact direct sur l'ensemble des usages de la ressource. Selon les départements, un plan d'action sécheresse définit les restrictions liées aux seuils qui sont approuvés. Ces seuils s'appliquent à l'échelle du bassin versant et peuvent toucher plusieurs communes. Ces restrictions s'appliquent à tous les consommateurs, sans distinction de l'origine de l'eau à l'exception des retenues de stockage déconnectées (ouvrage étanche non lié au milieu naturel), et des eaux usées traitées. Pour les usages agroalimentaires liés à une activité industrielle ou commerciale, les restrictions sont les suivantes :

### Alpes-Maritimes (06)

Alerte	Alerte renforcée	Crise
-20% réduction de consommation	-40% réduction de consommation	-60% réduction de consommation

### Haute Alpes (05)

-20 % de prélèvements d'eau	-40% de prélèvements	Interdiction totale de prélèvements

### Alpes de Haute Provence (04)

*\*Pour une consommation supérieure à 1000 m<sup>3</sup>*

-20 % d'eau prélevée	-40% d'eau prélevée	Le préfet peut décider l'arrêt total des prélèvements
<ul style="list-style-type: none"><li>Sur la base d'une consommation semaine (hors sécheresse)*</li><li><b>Exemple, alerte :</b> Un fabricant de bière qui consomme en moyenne 1000 m<sup>3</sup> d'eau par semaine entre janvier et mai, devra réduire son prélèvement de 200 m<sup>3</sup> par semaine.</li></ul>		

## Pourquoi ces arrêtés ?

Les arrêtés sécheresses impactent les prélèvements d'eau qu'ils soient en surface, ou souterrains. Ces derniers permettent de réduire la pression exercée sur les milieux humides, déjà très contraints en période estivale. Ces restrictions jouent aussi un rôle pour assurer un débit minimal dans les cours d'eaux.

## Comment me tenir informé ?

Observatoire des arrêtés sécheresses (CCI Nice Côte d'Azur)



Suis-je concerné ? (VigiEau)



## Des contraintes... aux opportunités

L'application de restrictions en eau peut générer des conflits d'usage. En effet, certaines activités économiques ont une très forte dépendance à la ressource en eau (production de boissons, produits laitiers, huiles...).

Afin de s'adapter à ces contraintes et à aux nouvelles réglementations, de nouvelles pistes d'amélioration existent :

- Réutilisation en tant qu'ingrédient des eaux de processus (conditions du Décret 2024-769)
- Réutilisation des eaux usées traitées (demande à la préfecture annexes de l'arrêté du 8 juillet 2024)

## Situation en octobre 2023

